

Le - 3 JAN. 2014

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

MARTINIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du mercredi 18 décembre 2013

L'an deux mille treize et le **dix-huit décembre**, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc CLEMENTE Maire.

Etaient présents : MM. Luc CLEMENTE, Fred DERNE, Marie GARON, Yolène LARGEN, Marilyne MARMOT-CHAUVET, Antoni LOUIS-LEOPOLD, Lucien LAFONTAINE, Christian DORDONNE, Maurice JOSEPH-MONROSE, Martine ABAUL, Christine ALIKER, Alisette BEN-MAHOMED SAINT OLYMPE, Annette CATAYEE, Antoine BARNAY, Danielle RAYMOND, Jean-Philippe JEAN-BOLO, Sainte-Claire JANVIER, Victorien QUIMBERT, Dominique CUPIT, Joseph Armand BRAY, Jean-Luc GRABIN, Marinette TORPILLE, Maryse AUGUSTE-CHARLERY.

Absents : MM. Marie-Louise BROCHE, Alfred ALMONT, Gabrielle JEAN-BAPTISTE, Robert NAPOLY, Dominique LOVINCE, Lucien NOLBAS.

Absents excusés : MM. Chantal BAUCELIN, Emile GONIER, Elise JEAN-BAPTISTE, Théodore HENRI, Chantal LAPERDRIS, Eric JULAT.

Procuration : MM. Elise JEAN-BAPTISTE, Chantal LAPERDRIS, Eric JULAT ont respectivement donné procuration à MM. Luc CLEMENTE, Alisette BEN-MAHOMED SAINT OLYMPE et Marilyne MARMOT-CHAUVET.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
35	23	03
		Dont procurations
		26
VOTES		
Suffrages exprimés	Abstention	Contre
26	00	00

Date de la convocation

12/12/2013

Date d'affichage

12/12/2013

Objet de la Délibération

FINANCES

Subvention**Ass. ASCOIA GYMNASTIQUE
RYTHMIQUE****Président de Séance :**

Luc CLEMENTE, Maire

Secrétaire de Séance :

Maurice JOSEPH-MONROSE

SUBVENTION : ASSOCIATION ASCOIA GYMNASTIQUE RYTHMIQUE

A la demande de Monsieur le Maire, Madame Marie GARON – 2^{ème} Adjoint au Maire , informe l'assemblée que l'association ASCOIA GYMNASTIQUE RYTHMIQUE est une association dont le champ d'intervention a pour objet l'apprentissage et la pratique de la Gymnastique Rythmique pour les enfants et adolescents, en cours de loisirs et de compétition dans le cadre des manifestations organisées sous l'égide du Comité Régional de Gymnastique de la Martinique.

Afin d'assurer le développement de son action, elle sollicite auprès de la ville, par courrier en date du 25 novembre 2013, une aide financière de mille deux cent euros (1 200 €) pour l'acquisition de matériel de compétition.

Les membres de la Commission des Affaires Sportives, le 10 décembre et la Commission Finances du 16 décembre 2013, ont émis un avis favorable à l'octroi d'une subvention de mille deux cent (1 .200 €) à l'association ASCOIA GYMNASTIQUE RYTHMIQUE.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame Marie GARON après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'attribuer une subvention d'un montant de mille deux cents euros (1 200 €) à l'association ASCOIA GYMNASTIQUE RYTHMIQUE sous réserve de présentation du devis correspondant ;**
- **d'imputer cette somme au budget communal.**

Pour extrait certifié conforme
Schœlcher, le **27 DEC. 2013**

Le Maire



Luc CLEMENTE